



Talence le 09/02/2026

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Karaté et DA

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convier à **l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Karaté et DA** qui se tiendra :

*Le Mercredi 25 Février 2025 à 18h00
CREPS BORDEAUX TALENCE -Salles A/B
653 Cours de la Libération
33400 TALENCE*

L'émargement se déroulera de 17h30 à 18H00 : vous voudrez bien vous assurer d'être en possession d'une pièce d'identité et de la licence fédérale en cours. Si vous désignez un membre de votre club pour vous représenter, lui délivrer un mandat. (voir document en page 2)

Une seule personne par club sera autorisée (président ou son représentant).

Merci de confirmer votre présence par retour de mail en indiquant le nom du club et le nom de la personne qui sera présente : le président ou le représentant mandaté de son club

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- 1/ Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 14/02/2025
- 3/ Rapport moral du président
- 4/ Rapport d'activités du secrétaire général
- 5/ Rapport financier du trésorier
- 6/ Rapport des vérificateurs aux comptes
- 7/ Budget prévisionnel
- 8/ Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président
Frédéric CESARO



MANDAT DU CLUB

(à présenter si besoin lors de l'émargement)

Le représentant légal du club est le président. En cas d'empêchement il peut donner mandat à un licencié unique de son club pour le représenter.

Tout représentant (président ou mandataire) devra obligatoirement présenter son attestation de licence pour la saison en cours.

Je soussigné(e), M./Mme

Président(e) du club (+ n°affiliation) :

Licence FFKDA n° :

Donne mandat à :

Nom : Prénom.....

Licence FFKDA n° :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Karaté et DA qui se déroulera le 25/02/2026 à 18h00 au CREPS à Talence

A le.....

Signature du donneur de pouvoir